

CONSEIL

Réunion du Conseil au niveau des Ministres, 5-6 octobre 2021

Déclaration du TUAC à la Réunion du Conseil au niveau des Ministres

JT03482086

Déclaration du TUAC à la Réunion du Conseil au niveau des Ministres

Introduction

"Si l'on ne veut pas que l'avenir soit sombre, tant sur le plan économique que politique, le changement sur le lieu de travail, au sein des industries, à l'échelle nationale, doit être négocié, et négocié collectivement."

Richard Trumka, réunion du comité de liaison TUAC-OCDE, décembre 2017.

1. Le TUAC se félicite de l'occasion qui lui est donnée de contribuer à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres (MCM) des 5 et 6 octobre 2021, intitulée « Des valeurs partagées : Construire un avenir vert et inclusif ». Cette réunion offre à l'OCDE l'occasion d'apporter des réponses politiques globales à la crise, des orientations pour la reprise et de convenir d'une nouvelle déclaration de vision à l'occasion du 60^e anniversaire de l'Organisation.
2. Le thème et le cadre de la MCM suggèrent un certain nombre de questions : quel type d'avenir vert et d'avenir inclusif voulons-nous et pouvons-nous espérer ? Que signifierait cet avenir pour garantir, entre autres, des marchés du travail résilients, la réduction de la fracture numérique, la garantie d'un financement vert et durable et la promotion des emplois verts dans le cadre de la reprise économique ? Quelles mesures politiques seraient nécessaires pour garantir que le libre-échange et l'investissement fonctionnent pour tous ?

Une crise sanitaire qui se conjugue aux crises du climat et des inégalités

3. Bon nombre des principaux défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sont antérieurs à l'urgence COVID-19 : la lenteur de la croissance économique et de l'emploi, l'aggravation des inégalités de chances et de conditions, les graves urgences climatiques et environnementales, les bouleversements induits par la numérisation et le vieillissement démographique.
4. Face à l'urgence du COVID-19, les gouvernements ont prouvé que l'intervention des politiques publiques est essentielle pour limiter l'impact négatif sur la croissance et l'emploi, et pour préserver les revenus et la confiance des entreprises et des ménages. L'évolution du virus reste incertaine et les gouvernements doivent être prêts à maintenir leur soutien si nécessaire. En guidant la reprise, l'intervention publique sera cruciale pour soutenir la demande et les emplois, et pour encourager l'investissement privé. La pandémie de COVID-19 devrait être un signal d'alarme quant à l'importance du bon fonctionnement des systèmes de santé publique, de l'économie des soins et d'une protection sociale adéquate - y compris la nécessité de s'attaquer aux mauvaises conditions de travail et aux bas salaires

dans le secteur de la santé publique, qui touchent les femmes de manière disproportionnée, la protection contre le chômage, les congés de maladie payés et l'accès universel aux soins de santé.

5. Il est tout aussi urgent de s'attaquer au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. Alors que le monde continue d'être confronté à une perte de biodiversité dévastatrice, la fenêtre d'opportunité pour lutter contre le changement climatique et atteindre l'ambition de contenir la hausse de la température mondiale à 1,5 degré Celsius se referme rapidement. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat vient de lancer un nouvel avertissement. Il est donc évident que la relance doit faciliter une transition verte et juste avec une ambition bien plus grande en s'appuyant sur la coopération multilatérale, notamment par le biais de la Conférence des Parties et de l'OIT.

6. Le principe de justice redistributive devrait être au cœur de la réponse politique à la crise, une réponse dans laquelle la conception des modèles de croissance intègre une répartition équitable des risques et des récompenses, et une redistribution vers la cohésion sociale. La crise aggrave les inégalités mondiales. Aujourd'hui, les 1 % les plus riches de la distribution mondiale des revenus s'emparent de 20 % du PIB mondial. Les 1 % les plus riches ont accaparé 27 % de la croissance totale des revenus entre 1980 et 2016. L'injustice sociale et les conséquences économiques de la montée des inégalités sont documentées par plusieurs rapports phares de l'OCDE depuis 2008 : « Croissance et inégalités » (2008), « Toujours plus d'inégalités » (2011), « Tous concernés : pourquoi moins d'inégalité profite à tous » (2015), « L'ascenseur social en panne? Comment promouvoir la mobilité sociale » (2018), « Sous pression: la classe moyenne en perte de vitesse » (2019).

Des institutions du marché du travail résilientes

7. La reprise de l'emploi doit être une reprise d'emplois de qualité. Les travailleurs des pays de l'OCDE sont en situation d'insécurité financière, car ils perçoivent souvent leur situation professionnelle comme précaire - ce qui, dans de nombreux cas, est réellement le cas. Selon le rapport de l'OCDE intitulé Panorama des pensions 2019, les emplois atypiques, y compris les emplois indépendants, représentent plus d'un emploi sur trois dans les pays de l'OCDE. Il est impératif de répondre à leurs préoccupations, en commençant par revenir sur les réformes de la politique du travail qui ont conduit à la dualisation des marchés du travail, notamment en renforçant la protection de l'emploi et les institutions du marché du travail. Les travailleurs doivent être au centre de l'agenda politique, plutôt que d'être considérés comme un facteur de production remplaçable.

8. C'est pourquoi le soutien au maintien dans l'emploi et les politiques ciblées sur les inégalités structurelles ne doivent pas être supprimés avant qu'une véritable reprise ne soit enclenchée. Les Perspectives de l'emploi 2021 de l'OCDE montrent que les dispositifs de chômage partiel ont peut-être permis de sauver jusqu'à 21 millions d'emplois et, dans certains pays, de couvrir jusqu'à 35 % de la population active au plus fort de la pandémie. Les pays mettront jusqu'en 2024 pour retrouver les niveaux d'emploi initiaux. Les emplois faiblement rémunérés sont inférieurs de 7 à 10 % aux niveaux d'avant la crise. Les membres de l'OCDE doivent s'engager à maintenir le soutien nécessaire et à commencer à s'attaquer à la polarisation du marché du travail.

9. Au-delà de la réponse immédiate à la crise, l'équité et la résilience doivent être rétablies par le biais des institutions du marché du travail - négociations collectives et salaires décents. Cela signifie qu'il faut revenir sur les réformes structurelles passées qui ont individualisé et transféré les risques des employeurs aux travailleurs d'une manière injuste et, en définitive, non soutenable. La Stratégie de l'OCDE pour l'emploi révisée en 2018 préconise un équilibre entre la flexibilité négociée, la sécurité et la stabilité de l'emploi, une politique budgétaire souple et des dispositifs de chômage partiel pour assurer la résilience du marché du travail, et elle reconnaît les avantages de la négociation sectorielle et la nécessité de promouvoir la couverture de la négociation collective. Des recommandations pour créer des « emplois de

qualité pour tous » sont essentielles, tout en luttant contre les inégalités de revenus et de richesses. Les règles de protection de l'emploi et les droits du travail, tant dans le privé que dans le public, devraient offrir des niveaux suffisants de sécurité de l'emploi, garantir un salaire minimum vital et permettre aux partenaires sociaux de négocier les niveaux de rémunération à la hausse. Ces défis devraient faire l'objet d'un débat approfondi lors de la réunion ministérielle de l'OCDE sur le travail et l'emploi (15 décembre), tandis que la Stratégie pour l'emploi elle-même devrait être traitée par l'OCDE de façon horizontale dans ses recommandations sur la réforme des politiques.

10. Cela profitera à tous les travailleurs, y compris aux « groupes vulnérables » – les femmes, les migrants et les réfugiés, ainsi que les jeunes – parallèlement à des politiques actives du marché du travail ciblées et dotées de ressources suffisantes et à une législation anti-discrimination plus forte, notamment par le biais d'une meilleure application et de réglementations plus transparentes. Les gouvernements devraient établir des plans pour lutter contre l'injustice et la discrimination raciale et ethnique, en améliorant les mesures de suivi des disparités raciales et ethniques sur le lieu de travail. L'inégalité entre les sexes doit être systématiquement combattue, y compris les écarts de salaire et de pension, le travail non rémunéré et la ségrégation et l'exclusion des femmes du marché du travail. Les difficultés rencontrées par les jeunes doivent également occuper le devant de la scène grâce à des programmes supplémentaires de formation et de création d'emplois et à des protections et des aides au revenu bien meilleures contre l'insécurité financière (voir la déclaration du TUAC sur la jeunesse en annexe).

Réglementations et politiques technologiques pratiques contre les fractures numériques

11. Mieux reconstruire devrait également signifier combler les lacunes importantes de la réglementation et de l'action politique en matière de transformation numérique. Des principes non contraignants et une législation a minima ne permettront pas d'atteindre les objectifs souhaités. Les recommandations politiques, fondées sur des données probantes, sur la manière d'adapter les réglementations ne sont pas suffisamment mises en avant. Les pays de l'OCDE ont la possibilité de se démarquer des autres régimes politiques en agissant contre la désinformation en ligne, en préservant la vie privée et les droits de l'homme. Des normes juridiques et éthiques (et pas seulement des principes ou des « boîtes à outils ») sur l'accès et le partage des données, la transparence algorithmique et les technologies de pointe sont nécessaires. L'OCDE doit prendre plus au sérieux les questions relatives au lieu de travail dans ses initiatives en cours liées à la numérisation. Si ces dernières devaient être laissées de côté, les répercussions sur la qualité de l'emploi, le bien-être et la productivité seront nombreuses.

12. Pour parvenir à une concurrence accrue dans l'économie numérique, il sera crucial de s'assurer d'une application adéquate de la législation qui tienne effectivement compte de la valorisation des données et des effets de réseau, tout en revoyant et en utilisant des politiques industrielles. Au lendemain de la crise financière de 2008, les responsables politiques se sont préoccupés des institutions financières d'importance systémique. Le moment est venu d'engager un processus similaire pour les « institutions numériques d'importance systémique ». La réduction des fractures numériques et le déploiement de politiques industrielles peuvent contribuer à la diversification du marché et à la création d'emplois de qualité, conformément aux objectifs sociaux et écologiques. En outre, l'OCDE et ses membres devraient veiller à ce que les plateformes en ligne respectent leurs obligations fiscales et en matière de sécurité sociale.

13. En ce qui concerne les questions relatives aux droits des travailleurs dans l'économie de plateforme, une poignée d'initiatives législatives et de décisions de justice ont visé à rétablir les protections de base et, parfois, le statut d'emploi. Ces initiatives doivent être développées, notamment par le biais d'une présomption initiale d'emploi ancrée dans la loi, comme l'ont confirmé les ministres de l'emploi du G20 en juin, un droit légal à une rémunération prévisible et à la transparence algorithmique, un droit à la

création et l'organisation de syndicats – ce également en révisant le droit de la concurrence existant, ainsi qu'une couverture de protection sociale de base et des normes de santé au travail. Le faux travail indépendant est un moteur de précarité croissante et doit être dissuadé. Aucun intermédiaire ou nouveau statut ne devrait être créé pour l'économie de plateforme. Au lieu de cela, les membres de l'OCDE devraient garantir l'égalité de traitement en s'assurant que la législation existante est appliquée et que les mêmes droits s'appliquent à toutes les catégories de travailleurs.

Mettre le commerce et les investissements étrangers au service de tous

14. La libéralisation du commerce et des investissements crée des opportunités de marché pour les entreprises, mais elle constitue également un choc concurrentiel externe et une source majeure d'incertitude pour les travailleurs et les petites entreprises. En l'absence de forces compensatoires au niveau national et de mécanismes intégrés dans les accords de commerce et d'investissement, elle entraîne une pression à la baisse sur les salaires, l'emploi et la sécurité sociale, ainsi que sur les droits des travailleurs. La concurrence déloyale fondée sur le dumping social est omniprésente. Elle alimente les inégalités et sape la confiance de la société dans la gouvernance mondiale et nationale et dans le secteur privé.

15. La première ligne de défense consiste à mettre en place des cadres résilients et protecteurs pour le marché du travail afin d'empêcher une course mondiale vers le bas en termes de coûts et de normes du travail. Une deuxième ligne de défense réside dans le respect des droits de l'homme et des normes du travail, qui devrait devenir une condition préalable à tout accord de commerce et d'investissement, de manière à les rendre exécutoires. Des mécanismes de contrôle, de plainte et de sanction impliquant les partenaires sociaux devraient faire partie de tous les accords de commerce et d'investissement. Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales offrent un cadre de référence. Au-delà de l'inclusion de clauses sociales exécutoires, les accords de commerce et d'investissement devraient respecter le droit des gouvernements à réglementer, notamment en fixant des planchers minimums et une protection sociale tout en maintenant des normes élevées de protection de l'environnement qui répondent aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et aux Objectifs de développement durable.

Promouvoir les emplois verts dans le cadre de la reprise économique

16. La pandémie montre la nécessité d'être préparé aux crises à venir, qui pourraient très bien être d'origine climatique. Cet été, les catastrophes environnementales survenues dans le monde entier ont montré l'urgence d'agir. L'OCDE et tous ses membres devraient s'engager pleinement à atteindre l'objectif de zéro émission nette au plus tard en 2050 et à réduire de moitié leurs émissions collectives d'ici 2030. Ce faisant, ils devraient mettre en place des plans et des mesures de Transition Juste afin d'atteindre ces réductions de manière juste et équitable. Ces mesures sont une condition essentielle à la fois pour la mise en œuvre de politiques climatiques ambitieuses et pour la transition des travailleurs vers de nouveaux emplois ou rôles de qualité. Les récents travaux de l'OCDE sur le « lien inégalités-environnement » démontrent l'importance de rapprocher les politiques environnementales et sociales et de prendre en compte les impacts des politiques sur les travailleurs, leurs familles et leurs communautés lors de la conception des politiques environnementales.

17. Sans conditions sociales solides (impliquant des investissements publics dans les infrastructures, les systèmes d'aide et de formation, le dialogue social et la protection sociale universelle), il n'y aura pas de justice sociale et, en retour, le soutien des populations aux nécessaires réformes structurelles pour le climat et l'environnement s'amenuisera d'autant. Le principe de la Transition Juste fait son chemin à l'OCDE. Il doit devenir un élément moteur des plans de relance en ce qui concerne le changement

climatique et la dégradation de l'environnement. Si l'on tient compte des profondes fractures régionales, sectorielles, numériques et sociales, la nécessité de disposer d'une optique multidimensionnelle de la Transition Juste devient évidente. Les plans de relance offrent une occasion importante de mettre en œuvre des plans et des mesures pour la Transition Juste. Des mesures qui réduisent les émissions tout en créant des emplois décents, en renforçant la justice sociale et en s'attaquant à la pauvreté énergétique.

18. Les mesures de Transition Juste doivent être basées sur des négociations tripartites avec les organisations d'entreprises et de travailleurs et d'autres parties prenantes, comme défini dans les directives de l'OIT sur ce sujet. Cela implique des investissements publics socialement déterminés et des politiques industrielles pour le financement de la transition avec des mandats garantissant que les emplois verts soient des emplois décents. Pour cela, les droits du travail doivent être garantis. Les entreprises et les gouvernements doivent se mettre autour de la table et reconnaître le droit des travailleurs à s'exprimer et à négocier des conventions collectives.

Des réformes fiscales pour une justice redistributive

19. Il est essentiel de garantir la progressivité et l'équité des systèmes fiscaux face aux niveaux croissants d'inégalité, en particulier au sommet de la distribution des revenus et des richesses. Cela permettrait de respecter le principe de justice redistributive et de fournir les bonnes incitations pour investir dans l'économie réelle, dans des projets durables et à faible émission de carbone. Après la crise financière de 2008-2010, l'OCDE a activement promu des réformes fiscales régressives au nom de la croissance : la formule consistait à réduire les taux d'imposition des sociétés et des particuliers, et à augmenter la taxation de la consommation. Depuis lors, l'OCDE s'est engagée dans une évolution progressive vers un dosage plus équilibré des politiques fiscales, afin de réduire les niveaux d'inégalité, tout en améliorant l'efficacité de l'imposition des revenus des personnes physiques. Pour sa part, le FMI a également appelé à une augmentation de l'imposition du patrimoine en réponse à la hausse des inégalités de richesse, ainsi qu'à la nécessité, en général, de considérer la politique fiscale dans le contexte d'une croissance inclusive après la COVID-19.

20. L'équité fiscale consiste également à mettre un frein à l'optimisation fiscale agressive et à la sous-imposition des nouveaux modèles économiques. Le « Cadre inclusif » sur l'érosion de la base et le transfert de bénéfices (BEPS), organisé par l'OCDE et mandaté par le G20, a adopté une feuille de route historique pour une réforme substantielle des règles de l'impôt sur les sociétés. Elle vise à remédier à la sous-imposition des grandes entreprises et de freiner la course à la concurrence fiscale déloyale. Le « Pilier 1 » de la feuille de route prévoit de réaffecter une partie des bénéfices des entreprises multinationales aux juridictions des consommateurs - 20 à 30 % des bénéfices au-delà de 10 % de rentabilité - pour tenir compte de la numérisation de l'économie. Le « Pilier 2 » devrait quant à lui introduire le droit sécurisé pour le gouvernement de redresser l'imposition des bénéfices réalisés à l'étranger sur la base d'un taux d'imposition minimum. Si les grandes orientations sont les bienvenues, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour en faire un accord réalisable, et il reste beaucoup à faire pour en accroître l'ampleur et l'ambition. La priorité devrait être un accord solide et ambitieux sur un plancher d'imposition minimum mondial relevant du deuxième pilier. Un taux d'imposition effectif de 15 % est trop faible pour inverser la concurrence fiscale déloyale. Pour les syndicats, un taux d'imposition minimum mondial devrait être fixé à 25 %. L'OCDE devrait également prendre des mesures pour transformer l'accord BEPS de 2015 sur la déclaration pays par pays en une obligation de déclaration publique.

Mobiliser des fonds pour les ODD et pour l'accord de Paris sur le climat

21. L'ampleur de la crise actuelle doit être accompagnée d'une ambition sans précédent en termes de financement mobilisé pour assurer la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des

Nations Unies ainsi qu'une Transition Juste vers une économie à faible émission de carbone. Les gouvernements de l'OCDE et les partenaires du développement ont la responsabilité particulière de soutenir les pays en développement et d'éviter d'accroître la pauvreté. Les membres du Comité d'aide au développement doivent respecter les engagements internationaux d'atteindre 0,7 % de leur RNB dans les budgets de coopération au développement et commencer à tenir l'engagement pris il y a dix ans sur le financement du climat, également inclus dans l'Accord de Paris sur le climat. L'OCDE devrait contribuer à une révision des politiques de conditionnalités des organisations multilatérales afin d'éviter les erreurs du passé qui ont affaibli la résilience des marchés du travail et des systèmes de santé dans le monde entier. En outre, l'OCDE devrait également contribuer à l'élaboration d'un ensemble de critères permettant d'impliquer le secteur privé dans le financement vert, afin de garantir l'alignement du système financier sur le développement durable, le contrôle et l'appropriation par le public et l'implication des partenaires sociaux et des parties prenantes.

Annex A. Déclaration du TUAC sur la jeunesse

22. Le chômage des jeunes a augmenté dans tous les pays de l'OCDE pendant la crise. De nombreux défis auxquels sont confrontés les jeunes sont exacerbés pendant cette période : la qualité et le coût de l'éducation - y compris la dette étudiante ; le manque de revenus pour couvrir les frais de logement et d'alimentation, ce qui les rend dépendants des banques alimentaires et d'autres mesures de solidarité pour survivre ; les fissures dans les filets de sécurité sociale qui remettent en question la justice sociale et la solidarité intergénérationnelle ; les exigences toujours plus grandes en matière de qualifications face à des perspectives d'emploi et de salaire plus mauvaises ; et la précarité préexistante marquée par un manque important d'emplois de qualité.

23. Les jeunes veulent de la certitude et de la sécurité lorsqu'ils commencent leur formation professionnelle et entrent sur le marché du travail. Il ne devrait pas y avoir d'exceptions à la règle et au droit: l'égalité de traitement est une condition pour prévenir tout cas de discrimination fondée sur l'âge – un sujet pertinent pour les salaires, la protection sociale et les conditions de travail. Les politiques doivent combattre l'exclusion sociale et promouvoir le bien-être des jeunes au-delà des dimensions économiques. À cette fin, les politiques ne peuvent pas revenir à la normale et doivent être plus ciblées, en tenant compte des jeunes dans les plans de relance. Le TUAC et son réseau de jeunes présentent les priorités suivantes aux instances de l'OCDE.

Plus de place au dialogue social et à la voix des jeunes dans l'élaboration des politiques

24. Les jeunes veulent avoir leur mot à dire dans l'élaboration des politiques, y compris sur le lieu de travail. Après des années de réduction du taux de syndicalisation et de la couverture de la négociation collective au profit de réformes du marché du travail et d'une croissance tirée par l'offre, il est temps d'étendre la liberté d'association et la couverture de la négociation collective à toutes les formes de travail (en révisant les relations d'emploi et le droit de la concurrence) et d'inscrire les obligations de négociation collective dans les lois et politiques relatives à la formation, y compris l'apprentissage, aux emplois, aux salaires et aux questions d'égalité, ainsi qu'aux conditions de travail. D'autres moyens à cette fin consistent à faire du dialogue social une condition des marchés publics, des incitations fiscales et d'autres formes de soutien aux entreprises, parallèlement aux normes et objectifs en matière environnementale, sociale et du travail (y compris la création et le maintien d'emplois de qualité).

Revoir les critères de l'aide au revenu et s'attaquer aux problèmes de coûts de fonctionnement.

25. Les jeunes sont confrontés à une énorme instabilité financière. L'accès à l'aide au revenu pour toute personne en dehors du système scolaire doit être garanti pour une tranche d'âge élargie (par exemple, 18-30 ans). Les critères d'éligibilité doivent être liés aux situations individuelles et au contexte. Il est essentiel d'introduire un droit au logement décent et des politiques plafonnant les loyers et limitant la spéculation sur le marché immobilier. Les loyers doivent être revus en fonction des niveaux de revenus et des contextes locaux pour permettre un logement plus durable et plus sûr. Pour rendre l'apprentissage

numérique accessible à tous, il faut soutenir les coûts d'équipement et de haut débit pour les jeunes à faibles revenus, tandis que les investissements publics devraient être consacrés aux infrastructures numériques et à la connectivité. Les décideurs politiques régionaux et urbains doivent envisager d'améliorer les réseaux de transport public pour accroître la mobilité.

Accessibilité des services de santé, de la protection sociale universelle et des droits à la retraite

26. La protection sociale devrait être accessible à tous, indépendamment de la situation professionnelle ou de l'âge, en vertu du principe d'égalité de traitement. L'assurance maladie universelle devrait être disponible et abordable pour tous. Il devrait également y avoir une parité entre la couverture de la santé physique et celle de la santé mentale. Les politiques doivent remédier aux conséquences négatives à long terme sur le niveau des pensions, les droits et la solidarité intergénérationnelle découlant des réformes régressives qui ont réduit les droits à pension, le chômage et le sous-emploi des jeunes, le travail précaire et informel, ainsi que des salaires et des cotisations patronales nettement inférieurs à ceux des générations précédentes.

Une nouvelle approche du financement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle

27. Les jeunes ont tendance à abandonner l'enseignement secondaire et supérieur s'ils ne bénéficient pas d'une orientation suffisante, s'ils n'ont pas le choix ou s'ils sont confrontés à des contraintes financières. Un système de garanties pour les enfants et les jeunes pourrait contribuer à remédier à cette situation. Il est temps de mettre en place des systèmes de soutien adéquats, plutôt fondés sur des subventions, et non sur des prêts - en fonction des situations individuelles, et non des revenus des parents. Dans certains pays de l'OCDE, il conviendrait de revoir en profondeur le niveau des frais d'études, tant dans l'enseignement public que dans l'enseignement privé, et d'envisager l'effacement de la dette étudiante si les niveaux deviennent disproportionnés par rapport aux revenus.

Possibilités d'obtenir et d'accéder à des emplois de qualité

28. La structure du marché du travail doit changer. Les stages non rémunérés, les emplois étudiants et les emplois d'entrée inférieurs au salaire de subsistance doivent être combattus. Les jeunes employés dans des emplois de débutants doivent être protégés et leurs droits fondamentaux au travail doivent être garantis. Il doit y avoir des salaires minimums adéquats dans tous les secteurs et pour tous les types d'emploi. Il devrait y avoir un plancher qui peut être fixé par la loi ou par une convention collective. Les futures réformes du marché du travail doivent renforcer les normes en matière de sécurité de l'emploi et réduire le travail précaire par le biais d'une réglementation plus stricte (notamment pour éviter les taux de rotation élevés, les heures supplémentaires non rémunérées, les faux emplois indépendants et les emplois informels). L'orientation professionnelle devrait être gratuite, à travers des services publics de l'emploi renforcés et accessibles à tous – et non seulement aux personnes sans emploi ou les plus à risques. Ces services ont besoin de financements suffisants pour aider à les jeunes qui sont en transition vers le monde du travail pendant la pandémie de COVID-19 pour éviter une exclusion plus longue du marché du travail.

29. Les jeunes travailleurs devraient avoir accès à des possibilités de formation et de développement de carrière sur leur lieu de travail et bénéficier d'une mobilité professionnelle équitable, y compris au-delà des frontières. Les investissements publics devraient toujours considérer la création et le maintien d'emplois de qualité comme un objectif, y compris par le biais de cadres de transition justes pour les

transformations verte et numérique. Les gouvernements et les autorités locales devraient adopter des politiques d'emploi des jeunes pour les emplois verts, conformément à la stratégie industrielle décrite dans les contributions déterminées au niveau national (CDN).

L'égalité de traitement dans tout type d'emploi

30. La réglementation doit mettre un frein aux formes de travail atypiques, notamment en renforçant la surveillance du travail informel et des emplois précaires des plateformes en ligne, qui laissent les jeunes travailleurs avec des revenus précaires, des protections inadéquates et aucune possibilité de s'organiser, de s'affilier ou de former un syndicat. La présomption de la relation d'emploi est essentielle et devrait être appliquée et renforcée par le biais du droit du travail existant, notamment pour lutter contre le faux travail indépendant, tout comme les obligations plus strictes imposées aux entreprises, y compris les contributions à la protection sociale et aux systèmes fiscaux. Il n'est pas nécessaire de créer des catégories de travailleurs tiers. La justice raciale, ethnique et de genre doit être au centre des réponses politiques. Les droits des travailleurs migrants doivent être mieux appliqués et les mineurs non accompagnés doivent bénéficier d'une protection et d'un soutien accrus. Des réglementations et des mécanismes tels que les inspections du travail et la participation des syndicats doivent être mis en place pour lutter contre la discrimination et les préjugés dans le monde du travail, tant dans la gestion humaine que dans la gestion algorithmique.

Annex B. Déclaration du TUAC sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

31. Dix ans après la dernière révision du texte, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales font l'objet d'un « bilan » avec un processus de révision possible en 2022. Avec les Principes directeurs sur le devoir de vigilance, les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales constituent l'instrument phare de l'OCDE pour obliger les entreprises à rendre compte de leur impact et de leurs responsabilités dans le cadre de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales.

Assurer une mise en œuvre efficace

32. L'OCDE devrait assurer un suivi rigoureux et systématique de la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales par les pays Membres, y compris par des rapports réguliers sur les mesures prises. Cependant, il reste beaucoup à faire pour améliorer en priorité le fonctionnement des Points de contact nationaux (PCN) qui sont chargés de la mise en œuvre des Principes directeurs. Le Guide de procédure du PCN, en particulier, doit faire l'objet d'une attention particulière pour répondre à la lassitude des parties prenantes à l'égard du mécanisme du PCN. Cela peut se faire grâce aux améliorations suivantes :

- L'introduction de mesures de rétorsion pour les entreprises qui ne participent pas de bonne foi à chaque étape de la procédure de plainte relative aux PCN inciterait à la participation.
- L'analyse et la détermination des allégations relative à l'entreprise doivent figurer dans les rapports finaux, en particulier lorsque l'entreprise refuse de participer à la médiation.
- La garantie de mécanismes de convergence et de progression vers l'uniformité entre tous les PCN, devenant des autorités indépendantes sur la responsabilité de l'entreprise et remédier au déficit de soutien lorsque le gouvernement privilégie les objectifs en matière de commerce et d'investissement par rapport aux objectifs de durabilité.
- Doter les PCN des compétences et de l'expertise nécessaires à la médiation nécessite une attention particulière. Les PCN manquent d'expertise pour mener une médiation efficace entre syndicats et employeurs. Ces compétences sont pourtant disponibles.
- Envisager d'ajouter une étape d'arbitrage pour résoudre les problèmes qui subsistent après la médiation du PCN. L'arbitrage est une étape manquante dans le processus du PCN qui s'est par ailleurs avéré efficace dans le règlement des différends entre les syndicats et les employeurs.
- Envisager des conséquences et des sanctions pour les entreprises qui refusent de participer à un processus de PCN ou qui ignorent les recommandations d'un PCN.

Des attentes "directives" adaptées aux besoins

33. Sur le fond, le chapitre V des Principes directeurs couvre déjà les principales attentes en matière d'emploi et de relations industrielles, qui constituent la relation centrale entre les parties prenantes ayant le plus de potentiel d'impact dans les Principes directeurs. Toutefois, le chapitre V peut faire davantage pour encourager les entreprises à mettre en œuvre un processus équitable de reconnaissance des syndicats et des représentants des travailleurs pour la négociation collective. Dans ce cadre, le chapitre V devrait également intégrer le concept de "négociation de bonne foi" tel qu'il est pratiqué et compris dans le contexte des relations industrielles. Les syndicats doivent être impliqués à tous les niveaux pertinents du processus de devoir de vigilance. Les chapitres sur les droits de l'homme (IV) et les relations professionnelles (V) bénéficieraient tous deux de l'inclusion des instruments de l'OCDE postérieurs à 2011 sur le devoir de vigilance, notamment le guide général sur le devoir de vigilance et la clarification du Comité de l'investissement sur le devoir de vigilance impliquant les syndicats, publiée en 2021.

34. Mais d'autres aspects des lignes directrices pourraient être améliorés. Une liste non exhaustive comprendrait les questions liées au changement climatique, à la numérisation et à la transparence des entreprises. Le chapitre sur l'environnement, par exemple, manque de référence moderne à l'Accord de Paris et aux principes de la Transition Juste élaborés depuis 2011, qui exigeraient une vigilance raisonnable et un dialogue syndical, essentiels pour atteindre les objectifs climatiques, garantir des emplois de qualité et des protections sociales. Les lignes directrices doivent également être considérées à la lumière des défis réglementaires créés par les nouveaux modèles économiques de l'économie numérique. Les lacunes et les exemptions réglementaires ont accru l'incertitude sur le lieu de travail et aggravé le problème de la mauvaise classification des travailleurs, en particulier dans l'économie des plateformes. Dans le même ordre d'idées, le chapitre III sur les obligations de reporting pourrait mieux prendre en compte les relations sociales - y compris des données comparables sur la couverture des négociations collectives, sur la représentation des syndicats ou des travailleurs - ainsi que sur la fiscalité et l'impact climatique.

Ce que les gouvernements peuvent faire, et peuvent faire mieux

35. La proposition d'une nouvelle Recommandation de l'OCDE sur la responsabilité des entreprises est la bienvenue, en particulier si elle affirme le rôle du gouvernement dans la promotion d'une conduite responsable des entreprises en réponse aux lacunes des Principes directeurs. Cette Recommandation servirait de manuel de référence pour accroître la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE et le respect de l'autorité du PCN sur l'élaboration des politiques de responsabilité de l'entreprise. L'adhésion aux Principes directeurs et leur mise en œuvre devraient devenir une condition préalable à l'adhésion à cette nouvelle Recommandation de l'OCDE. Il s'agirait notamment de positionner le PCN comme une autorité centrale pour la promotion au sein des agences gouvernementales. Au-delà des instruments de l'OCDE, les gouvernements devraient prendre des mesures pour introduire une législation nationale sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de droits de l'homme, afin de renforcer les capacités générales, y compris celles des syndicats.